bakertilly

SARL ABARTA RH

Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

7 Lotissement du Petit Rible

56250 SAINT-NOLFF

Siret : 84165230800021

Etats Financiers

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Attestation d'Expert Comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SARL ABARTA RH pour l'exercice du 01 octobre 2021 au 30 septembre 2022 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	102 861
Chiffre d'affaires	131 470
Résultat net comptable (Bénéfice)	**1 837**

A ST AVE
Le 16 décembre 2022

Pour Baker Tilly STREGO

Signé par
Signature numérique de : STEPHANIE ROY
Date : 02-02-2023 15:02
Lieu :
6639663164…

Stéphanie ROY
Expert-comptable

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 733	3 511	1 223	1 533
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 748**	**3 511**	**1 238**	**1 548**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	24 714		24 714	22 335
Autres créances	1 784		1 784	6 379
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	74 734		74 734	53 796
Charges constatées d'avance (3)	392		392	330
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**101 624**		**101 624**	**82 839**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**106 372**	**3 511**	**102 861**	**84 387**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	32 046	30 511
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 837**	**1 535**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**44 883**	**43 046**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 552	9 568
Emprunts et dettes diverses (3)	23 997	13 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 247	9 138
Dettes fiscales et sociales	17 182	9 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	**57 978**	**41 341**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	**102 861**	**84 387**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 513	5 552
(1) Dont à moins d'un an (a)	56 465	35 789
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Al'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Procès-verbal de l'assemblée annuelle du 10/01/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix janvier
A neuf heures,

Les associés de la société ABARTA RH, société à responsabilité limitée au capital de dix mille euros, se sont réunis au siège social à 7 Rue Barbara, Lotissement du petit Rible, 56250 SAINT-NOLFF

dont le n° d'identification est 841 652 308, au RCS de VANNES (56000), en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

* Étaient présents :

M. BEAUDET Guillaume demeurant au 7 Rue Barbara, Lotissement du petit Rible à SAINT-NOLFF (56250) titulaire de cinq cent cinquante (550) actions.

Mme BERGEAULT Guénaëlle demeurant à 7 Rue Barbara, Lotissement du petit Rible à SAINT-NOLFF (56250) titulaire de quatre cent cinquante (450) actions.

L'assemblée est présidée par M. Guillaume BEAUDET, gérant de la société.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble mille (1000) actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président t constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :
- *les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;*
- *l'inventaire ;*
- *les comptes annuels ;*
- *le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.*

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022
- Affectation des résultats de l'exercice
- La constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Puis, lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du bilan comptable annuel, approuvent les comptes de l'exercice 2021-2022 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1 837 € (Mille huit cent trente-sept euros) après impôt.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- autres réserves : 1 837 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés reconnaissent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BEAUDET Guillaume pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, lesdites conventions sont portées au registre des assemblées générales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de l'assemblée.

Le Président
Monsieur Guillaume BEAUDET

